

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

Date de la
convocation
04/03/2022

SEANCE DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 11 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget Maison de Santé et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant qu'il s'agissait du premier exercice de ce budget et qu'il n'y avait donc aucune écriture ni de solde à reprendre,

Considérant que les opérations paraissent régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 du Budget Maison de Santé, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE11-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

